

**Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité**

**RÉPONSES ET PRÉCISIONS RELATIVES À L'AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER – Assemblée du 13 décembre 2019**

**Justifier, voire réévaluer, les paramètres de densité et de hauteur en fonction d'une vision d'ensemble du profil du centre-ville montréalais et des vues protégées vers le mont Royal**

Les hauteurs proposées par le PPU des Faubourgs ont d'abord pour objectif de favoriser des projets présentant une composition architecturale de qualité en regard de la densité autorisée. À cet effet, une attention particulière a été portée à l'impact des projets sur la qualité du domaine public et au dégagement de vues vers le fleuve.

Le choix des emplacements pour les espaces publics, la répartition des plus grandes hauteurs et le plafond de hauteur établi à 100 m pour l'édifice le plus emblématique répondent tous à une logique en lien avec le profil du centre-ville et la transition vers le milieu bâti des faubourgs tout en permettant, en plus, de conserver les vues protégées vers le mont Royal.

Les hauteurs et densités proposées de 65 m et d'un COS de 6 s'inscrivent dans la continuité du secteur du Faubourg Québec, le long de la rue de la Commune, qui est en reconstruction depuis le début des années 2000 et du corridor du boulevard René-Lévesque. De plus, le PPU prévoit des normes et de critères pour les bâtiments d'une hauteur supérieure à 30 m, en fonction des objectifs énoncés ci-dessus.

Les paramètres de hauteur et de densité proposés pour le sud du secteur des Faubourgs s'apparentent, avec les particularités liées à l'histoire du territoire, aux paramètres des autres faubourgs, situés au pourtour du Vieux-Montréal, et aux abords du centre-ville. Ainsi, les silhouettes sont dessinées le long d'axes structurants, comme les axes du boulevard Robert-Bourassa et de la rue McGill pour le faubourg des Récollets, et l'axe du boulevard René-Lévesque pour le faubourg Saint-Laurent.

**Étudier la relation entre la hauteur permise et l'emprise prévue de la rue en matière d'ensoleillement et de couloir de vent**

La répartition des hauteurs, telle qu'expliquée dans la réponse précédente, répond d'une logique de transition vers le centre-ville, permet de favoriser une grande qualité architecturale et permet de protéger les vues d'intérêts existantes ou à venir du quartier. De plus, l'encadrement proposé des projets d'une hauteur supérieure à 30 m permet de réduire l'impact sur l'ensoleillement du domaine public.

En plus de ces propositions incluses au projet de PPU, notons que les dispositions réglementaires existantes de l'arrondissement de Ville-Marie prévoient que de tels projets doivent systématiquement faire la démonstration d'un impact minimal sur l'ensoleillement et les conditions éoliennes du domaine public.

**Reconsidérer le mécanisme de hauteur conditionnelle ou réévaluer ses modalités d'application**

Le mécanisme innovateur de la hauteur conditionnelle vise à introduire un incitatif, qui se veut complémentaire aux dispositions discrétionnaires usuelles, en vue de préserver et de mettre en valeur le bâti d'intérêt de la brasserie. Cette proposition vise également à assurer le maintien d'un point de repère historique marquant l'arrivée sur le pont Jacques-Cartier à Montréal, en considération de la reconstruction des terrains avoisinant l'îlot des Voltigeurs de Molson. La reconstruction de ces terrains pourrait en effet avoir pour conséquence de minimiser la prédominance volumétrique de ce point de repère. Or, la possibilité de l'exhausser au-delà

hauteurs permises aux environs permet justement de maintenir cette prédominance dans le paysage du quartier.

**Traduire de façon plus explicite les intentions du PPU et du Plan d'urbanisme dans la réglementation (ex. protection des vues vers le mont Royal, qualité du bâti, etc.) afin que certains paramètres, comme la densité et la hauteur, ne soient pas en contradiction avec des critères de nature plus qualitative;**

La réglementation d'urbanisme constitue effectivement un niveau d'intervention plus précis et ses paramètres sont plus détaillés. Par exemple, la hauteur maximale telle que traduite au Plan d'urbanisme comprend plusieurs niveaux de contraintes dans le règlement d'urbanisme (01-282) tel que la hauteur sur rue et la surhauteur qui font l'objet de normes et critères différents. Un PPU, puisqu'il fait partie du Plan d'urbanisme, obéit à la même logique et la réglementation qui en découlera présentera des dimensions plus précises.

**Privilégier un traitement de façade exprimant la hiérarchie de la trame urbaine, notamment pour les entrées commerciales**

Parmi les règles encadrant le développement commercial, deux nouvelles rues où la continuité commerciale est obligatoire au rez-de-chaussée sont proposées. Sur ces rues, chaque commerce devra disposer d'une entrée individuelle afin d'assurer l'animation de ces rues commerciales. De plus, les questions relatives aux entrées de services et de chargement sont gérées par la réglementation d'urbanisme d'arrondissement. Par ailleurs, des critères sont justement proposés afin d'assurer que l'expression architecturale des projets respecte la hiérarchie de la trame urbaine. C'est ainsi que le traitement d'une façade sur la rue de la Commune, par exemple, devra exprimer une prédominance dans la composition architecturale et/ou la qualité des matériaux de revêtement par rapport aux autres façades du même édifice.

**Poursuivre les réflexions quant à l'aménagement de l'entrée de ville du pont Jacques-Cartier**

La notion d'entrée de ville du PPU des faubourgs est présente dans plusieurs volets du projet. D'abord, l'échelle du bâti proposé vise à maintenir la prédominance de bâtiments tel que la tour de Radio-Canada et le bâtiment Molson tout en marquant l'entrée de ville. Également, le redéveloppement du secteur déstructuré actuel constitue une grande amélioration du front fluvial qui marque les abords du centre-ville.

De plus, l'encadrement du redéveloppement de l'ancienne savonnerie Barsalou et ses abords permet d'améliorer l'état de l'entrée de ville actuel en autorisant une limite de hauteur à 35 m, en encourageant le retrait des panneaux réclames bénéficiant de droits acquis sur l'usine Barsalou et en valorisant les qualités architecturales de ce bâtiment patrimonial.

Enfin, le projet de reconfiguration de la tête de pont met en valeur les percées visuelles vers l'Église de Notre-Dame-de-Guadalupe et permet de structurer un espace public sous-utilisé tout en sécurisant les abords du pont Jacques-Cartier au bénéfice des modes de déplacement actifs. Dans ce projet, l'accent est mis sur l'intégration du pont dans un milieu de vie et vise donc à minimiser les impacts négatifs d'une entrée de ville en la redéfinissant en fonction du piéton.

**Inclure des mesures de sécurité aux abords des axes routiers d'importance; réévaluer l'implantation d'une nouvelle école à proximité de l'autoroute Ville-Marie; poursuivre la création de traverses piétonnières; aménager des pistes cyclables sécuritaires**

L'augmentation du nombre d'intersections est une des mesures de sécurité en faveur des piétons. Le parti du PPU, tout comme celui du Plan local de déplacements (PLD) adopté en 2019, est de favoriser les modes de déplacement actif et de répondre aux orientations de la Vision Zéro. Parmi les mesures proposées, le PPU prévoit le prolongement d'axes cyclables

incomplets, l'aménagement de trottoirs d'une largeur minimale de 5 m et la plantation d'arbres dans les axes existants et à venir.

Aucune des écoles proposées n'est adjacente au futur boulevard Ville-Marie. L'école prévue le long de la rue De la Visitation est plutôt située au coin de la rue De la Gauchetière.

### **Réaliser dans les plus brefs délais un plan d'action d'urgence ainsi qu'une stratégie de conservation visant la conservation de la station Craig et sa cheminée**

Le PPU prévoit la mise en valeur de cet édifice et a organisé la reconfiguration du boulevard Ville-Marie en vue d'intégrer la station Craig à un îlot et ainsi assurer son accessibilité de manière sécuritaire.

Étant donné les risques pour la sécurité publique, le démantèlement de la cheminée a dû être autorisé en février 2020. Tel que l'annonce le PPU, un comité de travail incluant plusieurs services de la Ville, l'arrondissement de Ville-Marie et des parties prenantes de la communauté va devoir évaluer les options de mise en valeur à court terme.

### **Préciser et ajuster l'encadrement règlementaire découlant des nouvelles unités de paysage; réaliser une stratégie visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine;**

Le PPU prévoit un ensemble de critères associés aux unités de paysages du secteur en requalification. La définition des unités de paysage comme telles sera réalisée à partir de ces critères lors de la modification de la réglementation d'urbanisme, qui suivra l'adoption du PPU.

De plus, le PPU prévoit de raffiner les unités de paysage dans le secteur habité. Une caractérisation typomorphologique du quartier, ainsi que la définition d'éléments identitaires du secteur ont été commandés. Ce document de l'atelier Enclume, qui accompagne le document du PPU, servira de base à la révision des unités de paysage dans la réglementation d'urbanisme qui entrera en vigueur suite à l'adoption du PPU.

En plus de cet exercice de raffinement des unités de paysage, les stratégies de conservation du patrimoine du PPU comprennent notamment :

- un mécanisme incitatif de hauteur conditionnelle pour l'îlot des Voltigeurs;
- un encadrement particulier pour le site de l'ancienne savonnerie Barsalou;
- un réseau d'espaces et de places publics visant à valoriser le patrimoine existant;
- une étude de potentiel pour la reconversion de l'ancien hôpital de la Miséricorde;
- l'interdiction de construire au-dessus de l'axe du tunnel Beaudry;
- la mise en valeur de la station Craig
- l'introduction de sept nouvelles vues protégées vers des constructions emblématiques du quartier.

### **À propos de l'ancienne brasserie Molson, conserver la matérialité de la tour actuelle dans la future construction de la tour afin de préserver l'identité urbaine de cette structure dans le profil du centre-ville**

La proposition d'encadrement de l'îlot des Voltigeurs limite les matériaux à la brique d'argile rouge caractéristique du complexe industriel de Molson.

### **Rédiger une stratégie de développement durable incluant les notions d'efficacité énergétique**

Le PPU prévoit de nouvelles obligations d'efficacité énergétique, mais également une proposition de réseau de partage de chaleur et une orientation claire en faveur de la perméabilité des sols et la gestion des eaux de pluie.

## **Réaliser une stratégie de phasage des divers travaux et développements prévus**

Un tableau de phasage fait l'objet de la première section du chapitre 6 à propos de la mise en œuvre.

# Archéologie

---

## ***Vue d'ensemble***

À l'instar des grands centres urbains à travers le monde, la Ville de Montréal a reconnu l'importance de préserver son patrimoine archéologique. En effet, la Ville s'emploie depuis une trentaine d'années à planifier et à réaliser des interventions en vue d'assurer adéquatement la protection et la mise en valeur de son patrimoine archéologique sur ses propriétés et celles de ses sociétés. Aux fils des années, c'est plus de 235 sites archéologiques qui ont été recensés et documentés sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et ce, sans parler des nombreux secteurs d'intérêt archéologique inscrit dans le Plan d'urbanisme (2004). La richesse et la variété des découvertes réalisées à ce jour témoignent d'un riche passé montréalais digne d'être connu, protégé, mis en valeur et diffusé.

La Ville accorde une attention particulière à l'archéologie pour assurer un développement durable de son territoire dans le respect des lois<sup>1</sup> et des directives gouvernementales qui s'appliquent à ses propriétés et celles de ses sociétés. En l'occurrence, l'application de la Loi sur le patrimoine culturel a imposé, à travers le temps, une attitude préventive face à l'aménagement du territoire et la protection des ressources archéologiques. L'évolution des pratiques d'aménagement en milieu urbain, en lien avec l'application de cette loi, a permis de passer d'un mode en réaction, occasionnant des arrêts ponctuels de travaux d'excavation, à un mode préventif, prenant en considération l'existence de la ressource archéologique dès l'étape de planification d'un projet de construction et d'aménagement d'un espace public, de restauration de bâtiment d'intérêts patrimoniaux ou d'un programme de développement urbain.

Le territoire couvert par le PPU des Faubourgs représente un secteur d'envergure qui comporte un fort potentiel archéologique, varié et multiple selon les époques. Ainsi, le patrimoine archéologique doit être abordé dans une vision d'ensemble et être intégré à la conception de projets afin de mettre en valeur les vestiges qui témoignent notamment :

- d'une occupation autochtone;
- d'une occupation domestique, agricole, artisanale et commerciale;
- d'une occupation industrielle;
- d'une activité religieuse;
- d'une activité institutionnelle;

## ***Stratégies d'intervention :***

### ***Protéger et conserver le patrimoine archéologique existant***

D'abord, nous retrouvons un potentiel relatant l'établissement de groupes autochtones sur le territoire du PPU des Faubourgs notamment avec la présence du ruisseau Saint-Martin et du fleuve Saint-Laurent. Puis, un potentiel archéologique associé à la période historique des 18e, 19e et 20e siècles qui est attesté avec plusieurs sites d'importance tels le cimetière civil et protestant au parc des Vétérans, la villa Woodbine au parc des Faubourgs, les fabriques de

---

<sup>1</sup> Loi sur le patrimoine culturel et Règlement sur la recherche archéologique, Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur les lieux et monuments historiques nationaux, Loi sur la réhabilitation des sols contaminés, Loi sur les inhumations et les exhumations; Plan d'urbanisme de Montréal adopté en novembre 2004; Politique du patrimoine de la Ville de Montréal adoptée en 2005.

pipes Bannerman et Henderson-Dixon dans le quartier Sainte-Marie sous le pont Jacques-Cartier, le marché Papineau, le faubourg Québec, le faubourg « À m'lasse », la Molson, etc.

Déjà, deux grands ensembles délimités par le boulevard René-Lévesque semblent ressortir du territoire visé avec :

- au nord, un secteur résidentiel;
- au sud et près du Fleuve, un secteur industriel.

### **Le potentiel archéologique présumé**

Comme aucune étude de potentiel n'a été réalisée pour l'ensemble du territoire du PPU des Faubourgs, les potentiels archéologiques présentés sont issus de parcelles d'études et des interventions archéologiques réalisées à ce jour.

### **Potentiel paléo-environnemental**

Les interventions archéologiques permettent, entre autres, de reconstituer le paysage ancien et de comprendre comment les populations ont décidé de s'installer sur le territoire. À titre d'exemple, il est possible de retrouver les traces du ruisseau Saint-Martin qui traverse le territoire ainsi que les anciennes berges du fleuve.

### **Potentiel autochtone**

La présence de populations autochtones sur l'île de Montréal est attestée dans plusieurs sites archéologiques notamment dans les sites patrimoniaux déclarés du Vieux-Montréal et du Mont-Royal ainsi que le long des berges du fleuve et des ruisseaux de l'île. Le secteur du PPU des Faubourgs est situé près des berges du fleuve et du ruisseau Saint-Martin. Les études de potentiel réalisées à date présentent et délimitent ce potentiel autochtone.



**Tesson de bord d'un vase et pointe de flèche**

### **Potentiel historique**

Les études de potentiel et les interventions archéologiques réalisées à ce jour présentent et délimitent toutes un potentiel historique important. Ce potentiel est varié et multiple selon les époques. Sans être exhaustif, voici quelques exemples des ressources archéologiques présentes dans le secteur et qui pourraient être mises au jour :

- Occupations des 18e, 19e et 20e siècles ;
- Bâtiments principaux et secondaires : vestiges en pierre, en bois, en brique, latrines, puits, drainage ;
- Activités agricoles : fermes, vergers, jardins, drainages (il est plutôt rare de trouver ce type d'activités et en plus une ferme du 18e siècle) ;
- Activités industrielles (très nombreuses) : fabriques de pipiers Bannerman et Henderson-Dixon, station de pompage Craig, Molson (brasserie, distillerie et fonderie),

chantier maritime, fonderies St. Mary et Wolf, manufacture de tabac, fabriques de savons et de chandelles, moulin à vapeur, fabrique d'amidon, tannerie et corderie, Canadian Rubber Co, fabrique de prélaris et de toile, Métropolitan Rolling Mills, Canadian Pacifique, etc.

- Activités religieuses : cimetière des Vétérans;
- Activités institutionnelles : Hôpital de la Miséricorde;
- Occupations commerciales : Marché Papineau;
- Occupations domestique, artisanale et commerciale ;
- Anciens niveaux de circulation : chemin du Roy, chaussées et trottoirs;
- Infrastructures souterraines: canalisations en bois ou terre cuite grossière ;
- Autres : couches d'incendie du quartier en 1842, ponceau, vestiges divers, couches d'occupation.

### **Les sites archéologiques recensés**

Plusieurs sites ont fait l'objet d'interventions archéologiques dans et à proximité du secteur. Ils démontrent clairement que ce territoire présente un fort potentiel. Ces sites sont recensés à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) du ministère de la Culture et des Communications (plan 1), comprenant notamment :

- BjFj-026 et BjFj-178 : Fabriques de pipes Bannerman ;
- BjFj-027 : Molson Malt House & Sugar Refinery ;
- BjFj-035 : Rue De La Gauchetière, intersection Gauchetière et Dorion ;
- BjFj-036 : Rue Cartier, espace compris entre Gauchetière et René-Lévesque ;
- BjFj-037 : Rue Gauchetière, entre Cartier et Dorion ;
- BjFj-038 : Rue Gauchetière, entre Papineau et Cartier ;
- BjFj-040 : Intersection Dorion et René-Lévesque ;
- BjFj-056 : Faubourg Québec;
- BjFj-071 : Ancien emplacement du monument des Patriotes ;
- BjFj-063 : Tunnel Beaudry ;
- BjFj-113 : Villa Woodbine c1840. Parc des Faubourgs ;
- BjFj-114 : Prison des patriotes, Pied-du-Courant ;
- BjFj-127 : Cimetière civile et militaire (protestants). Parc des vétérans ;
- BjFj-135 : Fabrique de pipes à Henderson-Dixon;
- BjFj-185 : Site de l'ancien faubourg « À m'lasse » (Radio Canada);
- BjFj-XX : Tous les sites archéologiques recensés dans le site patrimonial déclaré de Montréal.

Interventions archéologiques

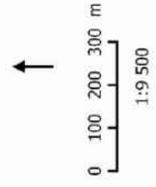
Code Borden

Limite à évaluer  
 Limite évaluée

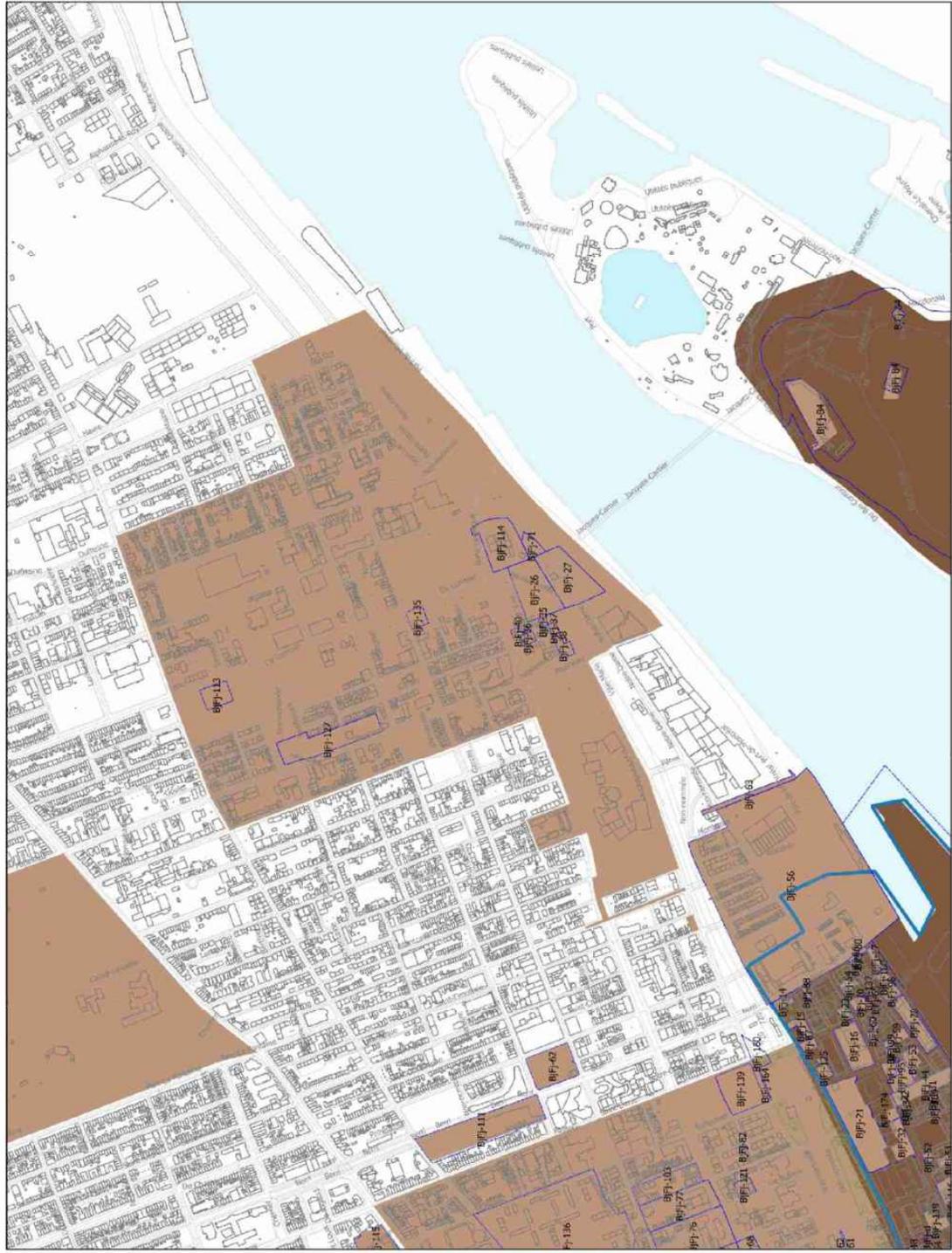
Patrimoine

Loi sur le patrimoine culturel

Site patrimonial déclaré (SD)  
 Secteur d'intérêt archéologique  
 Secteur d'intérêt archéologique à statut



Document communiqué en vertu de l'accès à l'information. Toute reproduction ou diffusion de ce document, sans la permission écrite de la Ville de Montréal, est formellement interdite.



**Plan 1 : Localisation des sites archéologiques recensés à l'inventaire des Sites Archéologiques du Québec (ISAQ), 2016**

Voici quelques descriptions de grands ensembles que l'on retrouve dans le secteur du PPU des Faubourgs.

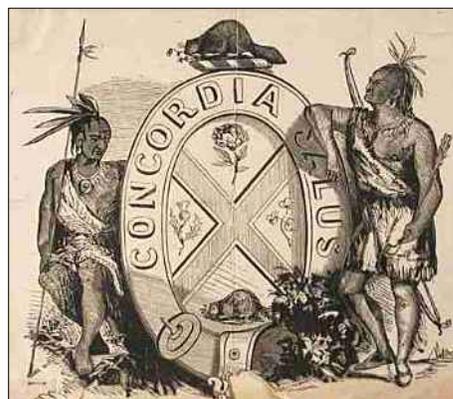
### **Le faubourg Québec**

Avec les incendies de 1721 et de 1727 qui dévastent de larges pans de la ville fortifiée, un édit de la Ville interdit de bâtir dorénavant des maisons en bois à l'intérieur de l'enceinte. Mais construire coûte cher et, c'est à partir de ce moment que les «faux bourgs» commencent à se développer. La Ville se prolonge alors vers l'ouest par le faubourg des Récollets, vers le nord par le faubourg Saint-Laurent et vers l'est par les faubourgs Québec et Sainte-Marie.

Le faubourg Québec a fait l'objet de nombreuses fouilles archéologiques depuis les années 1990 qui ont permis de révéler des pans entiers de son histoire, riche et diversifiée. Bordé par la rivière Saint-Martin et le fleuve et, à la limite est de la vieille ville fortifiée, le faubourg apparaît d'abord comme un milieu agricole pratiquement dénudé de bâtiments. C'est surtout avec la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle que le faubourg commence à s'urbaniser avec l'installation de familles d'ouvriers et de petits artisans de condition modeste comme en témoigne la photo ci-bas montrant une maison ouvrière de cette période. Ces occupations domestiques côtoient des vestiges associés à des occupations autochtones, aux installations militaires (fortifications) et aux immenses élévateurs à grains qui bordaient le fleuve.



**Fouilles d'occupations domestiques au faubourg Québec et maison ouvrière (1903)**



**Assiette retrouvée au faubourg Québec, montrant les armoiries de Montréal encadrées par des autochtones et rappelant les armoiries de la Ville de Montréal tel que dessinées par Jacques Viger**

## **Le quartier Sainte-Marie**

Situé à l'est du faubourg Québec, le quartier Sainte-Marie a fait l'objet de quelques interventions archéologiques au cours des dernières années et son périmètre est inscrit au Plan d'urbanisme de 2004 comme Secteur d'intérêt archéologique. Celles-ci ont mis en lumière le début d'un faubourg à caractère industriel.

Vers 1786, un jeune immigrant John Molson décide d'y installer une brasserie qui deviendra aux fils des ans, ce que nous appelons communément la Molson, une véritable industrie emblématique du paysage montréalais. En 1825, là où des champs cultivés se succèdent, trois brasseries, un chantier maritime, les fonderies St. Mary et Wolf, une manufacture de tabac et deux fabriques de savons et de chandelles s'activent. Certes, la production reste artisanale et les boutiques sont modestes. Quelques années plus tard, on y dénombre en plus, un moulin à vapeur, une fabrique d'amidon, une tannerie et une corderie.

Le grand incendie de 1852 dévastent le faubourg Saint-Laurent et la vieille partie du faubourg Sainte-Marie qui abritait les installations de Molson (brasserie, distillerie et fonderie) ainsi que le marché Papineau. Les familles quittent le faubourg Saint-Laurent vers Sainte-Marie. Durant cette même période, des artisans et ouvriers irlandais s'installent dans le quartier. Avec l'essor industriel que connaît Montréal, plusieurs industries, commerces et institutions s'y installent. La présence de plusieurs pipiers est recensée principalement sous les bannières de Bannerman et Henderson-Dixon. Plus tard, d'autres industries s'installeront dans le quartier : la Canadian Rubber Co, une fabrique de prélaris et de toile, la Metropolitan Rolling Mills qui fabrique des rails de chemins de fer, des crampons de navire, des fers à cheval, des barils, des clous, etc. La Canadian Pacifique et la Standard Shirt sont présente également.

L'ensemble des ces industries font du faubourg Sainte-Marie le second pôle industriel montréalais d'importance après le canal de Lachine.



**La brasserie Molson après l'incendie de 1858**



5



**Fouilles archéologiques au site de la fabrique de pipes Henderson situé sous le pont Jacques-Cartier et fourneaux de pipes retrouvés au terrain**

### **Cimetière civil et militaire (protestants) au parc des Vétérans**

Le cimetière des Vétérans est situé le long de la rue Papineau, à l'entrée du pont Jacques-Cartier. En fait, il s'agit de deux cimetières dont le premier fut aménagé en 1814 dans la portion sud du parc pour servir de lieu de sépultures aux militaires britanniques. Ce dernier accueillit aussi bien les morts de la guerre de 1812 que les martyrs des Rébellions de 1837 -1838, les vétérans de la guerre de Crimée et les officiers ayant combatus en Afrique du Sud. Les syndics des églises protestantes de Montréal aménagèrent également leur cimetière dans la portion nord du parc en 1816. Celui-ci fut agrandi en 1842 jusqu'à la rue Lafontaine.

Les deux cimetières furent progressivement abandonnés à partir du milieu du 19<sup>ième</sup> siècle pour des raisons de salubrité. Par la suite, la Ville de Montréal tenta, par diverses interventions d'acquérir le terrain à des fins récréatives. L'aménagement du parc fut finalement réalisé en 1947. Certaines portions des cimetières firent alors l'objet d'exhumations.

Des inventaires archéologiques effectués lors du réaménagement du parc ont permis de préciser les limites des cimetières et la présence de sépultures encore en place.



**Sépulture retrouvée au cimetière de la première église Notre-Dame. Des sépultures similaires sont encore en place au parc des Vétérans.**

## Mise en œuvre :

### Intégrer la démarche archéologique à la conception de projets

La démarche proposée repose sur une vision d'ensemble qui couvre tout le territoire du PPU des Faubourgs. Elle comprend les quatre étapes suivantes :

1. Étude de potentiel archéologique;
2. Inventaire archéologique préalable;
3. Interventions archéologiques (fouilles, supervision ou complément d'inventaire archéologique);
4. Conservation *in situ*, mise en valeur et mise en interprétation des ressources archéologiques.

#### 1. Première étape : Étude de potentiel archéologique

L'étude de potentiel archéologique est la première étape à réaliser pour l'ensemble du secteur du PPU des Faubourgs. Quelques études de potentiel existent déjà et ont été effectuées en lien avec des projets de construction et d'aménagement mais il s'agit d'études ponctuelles ou parcellaires qu'il est requis de regrouper et de compléter. Les données sont actuellement insuffisantes pour statuer définitivement sur les potentiels archéologiques de l'ensemble du secteur, de proposer des choix d'interventions au terrain ainsi que des gestes de conservation et de mise en valeur.

#### Étude de potentiel archéologique

La prise en compte des ressources archéologiques du territoire commence par une étude visant à en définir, de façon théorique, la valeur archéologique (identification, intégrité, intérêt documentaire et scientifique, etc.). Étant donné que les vestiges sont la plupart du temps enfouis, il n'est pas possible de savoir de façon précise où ils se trouvent sans procéder à une forme de dégagement du sol. Il est toutefois impensable de s'en remettre uniquement à ce moyen, en particulier en contexte urbain. C'est pourquoi des analyses du territoire sous ses différents aspects : géomorphologique, géographique, historique, archéologique, ethnologique, permettent généralement de circonscrire des espaces plus propices ou d'identifier des vestiges potentiels.

En milieu aménagé de longue date, une première étude via les cartes et les photographies aériennes anciennes, les documents d'époque illustrant ou décrivant des bâtiments ou des activités, permet généralement de préciser avec assez de justesse la présence de vestiges, leur fonction et leur localisation. L'étude de potentiel archéologique du secteur du PPU des Faubourgs qui est à réaliser devra être basée sur l'interprétation de plans polyphasés<sup>2</sup> et sur la documentation historique du secteur. Ces derniers nécessitent un regroupement et une mise à jour cartographique en fonction des limites du territoire. Cette production cartographique peut illustrer, à différentes périodes, des éléments de la topographie, de l'hydrographie, du cadre bâti principal et secondaire, des activités, des axes de circulation et d'aménagements paysagers ou autres.

---

<sup>2</sup> Chaque plan ancien retenu pour l'analyse d'un espace est numérisé et géoréférencé sur le plan base moderne de la Ville de Montréal. Pour la superposition des plans, les points de repère qui se retrouvent à la fois sur le plan moderne et les documents anciens (an gle de bâtiment, coin de rue, etc.) sont dessinés pour une plus grande précision. Ces points de repère servent à uniformiser l'échelle de tous les plans sélectionnés et à effectuer des manipulations qui permettent d'en arriver à une superposition, la plus juste possible.

À la fin de cette évaluation ou étude de potentiel archéologique, il sera nécessaire de comparer le plan polyphasé aux aménagements récents qui ont pu perturber le sous-sol et entraîner la destruction des ressources archéologiques potentielles. Nous référons ici aux aménagements modernes (infrastructures souterraines - égout, aqueduc, gaz, électricité, téléphone - et bâtiments avec sous-sol). Cette analyse comparative des données permettra de circonscrire les zones décapées, perturbées et remblayées et les zones qui recèlent un réel potentiel archéologique – une première étape essentielle pour cibler des zones et des vestiges et planifier un programme d'inventaire archéologique au terrain.

#### Programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur

Avec l'étude de potentiel et dépendamment de l'ampleur et des besoins du projet de construction et d'aménagement, un document en parallèle peut être réalisé. Il s'agit d'un « Programme de recherche, de conservation *in situ* et de mise en valeur des ressources archéologiques ». Ce programme, bien que théorique et en évolution, s'articule sur les recommandations et sur la planification des interventions archéologiques à poser lors des travaux prévus sur les différents terrains, emprises publiques et bâtiments. Il s'agit d'une cartographie accompagnée d'un tableau qui identifie pour chacun des espaces les recommandations de protection des ressources archéologiques qui devront être réalisées au terrain. On parle ici de travaux d'inventaire, de supervision, de fouilles, de conservation *in situ*, de mise en valeur ou de mise en interprétation. Il peut s'agir aussi de demandes de dérogation, de modifications d'un tracé, de création de «réserves archéologiques» pour des générations futures, etc.

Ce «programme» doit permettre de déterminer les sites d'intérêt et de planifier des gestes d'interventions archéologiques au terrain, de conservation *in situ* et de mise en valeur sur le territoire du PPU des Faubourgs. Il doit être vu comme le prolongement de l'étude de potentiel. Il servira d'outils de gestion et de référence qui pourra être modifié au fur et à mesure de l'avancement des connaissances.

## **2. Deuxième étape : Inventaire archéologique**

En référence à l'étude de potentiel, la seconde étape consiste à réaliser un inventaire archéologique. L'inventaire au terrain doit se faire en amont de tout projet et permettra de mieux cibler les interventions archéologiques à réaliser. Il doit se faire en collaboration avec l'entrepreneur et les divers spécialistes affectés au projet.

L'inventaire archéologique consiste en une évaluation directe au terrain au moyen de forages, sondages ou tranchées archéologiques. Il s'agit ici de faire l'inventaire des ressources archéologiques et d'en préciser l'état de conservation, l'épaisseur du tissu archéologique, l'étendu du site ainsi que l'intérêt documentaire et scientifique. L'excavation de sondages et tranchées disposés et orientés en fonction des vestiges présumés suffit souvent à repérer les indices probants, que ce soit des murs, des couches recelant des objets particuliers ou de simples modifications du sol indiquant une transformation anthropique.

## **3. Troisième étape : Interventions archéologiques (fouilles, supervision ou complément d'inventaire)**

À la suite de l'inventaire archéologique où il a été possible de déterminer l'état de conservation, l'épaisseur du tissu archéologique, l'étendu du site ainsi que l'intérêt documentaire et

scientifique, des fouilles préventives à aire ouverte, une supervision des travaux ou un complément d'inventaire pourraient être recommandés lors des travaux de construction et d'aménagement. Ces travaux pourront se faire avec la collaboration de l'entrepreneur, préalablement et pendant les travaux.

#### **4. Quatrième étape : Conservation *in situ*, mise en valeur et mise en interprétation des ressources archéologiques**

Il s'agit de cibler les espaces ayant un potentiel archéologique élevé pouvant permettre la conservation *in situ* et de proposer des mesures de protections spécifiques, telles que la création de «réserves archéologiques» (espaces non fouillés qui seront préservés pour les générations futures), des gestes de mise en valeur et de mise en interprétation (vitrine archéologique et historique, marquage au sol, volumétrie du bâtiment, espaces de commémoration, évocations historiques, etc.). Des recommandations doivent être émises et discutées au fur et à mesure des interventions sur le terrain.



**Exemple : Marquage au sol de la première église Notre-Dame sur le parvis de la Basilique actuelle et dans la rue Notre-Dame.**

Quelques sites du secteur du PPU des Faubourgs peuvent se prêter à des gestes de conservation *in situ*, mise en valeur et mise en interprétation des ressources archéologiques. En général, la conservation *in situ* des vestiges archéologiques est chose relativement courante et des mesures de protection sont faites sur les vestiges avant de les recouvrir de sols. Les gestes d'évocation sont plus rares et se font généralement en lien avec la présence du vestige. À titre d'exemple, au faubourg Québec, l'angle dit «capital» au coin sud-est des fortifications bastionnées de Montréal a été évoqué par un marquage au sol dans la rue de la Commune et dans l'architecture d'un des bâtiments ayant front sur cette même rue. Des gestes similaires d'évocation et de mise en valeur sont en cours d'élaboration pour le parc Fleury-Mesplet situé à proximité, au coin Berri et de la Commune. L'évocation des fortifications bastionnées est en lien avec un document de référence rédigé par la Ville, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, qui dicte le plan de pose et les matériaux pour marquer au sol les établissements du 18<sup>e</sup> siècle dans le site patrimonial déclaré de Montréal. En outre, les évocations sont inscrites dans le «Plan de conservation et de mise en valeur du site patrimonial déclaré de Montréal».



#### **Fortifications bastionnées de Montréal.**

**La première flèche indique l'emplacement du parc Fleury-Mesplet où seront évoquées les fortifications;  
La seconde flèche indique l'angle «capital» de la fortification situé dans le faubourg Québec**

Pour le secteur du PPU des Faubourgs, plusieurs éléments en lien avec le potentiel archéologique et la présence des sites pourraient être rappelés : le tracé de l'ancien ruisseau Saint-Martin, les anciennes berges du fleuve, le cimetière civile et militaire des Vétérans, la présence des anciens faubourgs Québec et « À m'lasse » et du quartier Sainte-Marie, les fabriques de pipes Bannerman et Henderson-Dixon, la Molson, le tunnel Beaudry, le monument des Patriotes, les nombreuses industries installées sur le territoire.

Sur un autre point de vue, le secteur favorise le lien entre le Fleuve et la Montagne avec tout le secteur en réaménagement des abords du pont Jacques-Cartier vers les parcs des Faubourgs et Lafontaine, un peu comme le projet de Promenade urbaine qui existe déjà dans la partie ouest de la Ville. Les sites, et leurs composantes archéologiques et historiques, pourraient devenir autant de stations de mise en valeur et d'interprétation de l'histoire du quartier Sainte-Marie. D'autre part, le secteur fait le lien avec la vieille ville, le site patrimonial déclaré de Montréal, via une future promenade bordant la rive du fleuve, à l'avant de la Molson. Une autre manière d'évoquer le passé insulaire et industriel de la Ville et, de se réapproprier l'histoire de ce secteur.